



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 09 MARS 2020
à 17h00

Présidence: GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, CHASLE Pierre

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif),
MICHAU Gilles (Membre du Comité).

Excusés : CHEVALLIER Martine, GABUT Thierry, TERCIER Pierre.

1- INTERVENTION DU PRESIDENT

Philippe GALLE

Le Président informe le Bureau sur les points ci-dessous :

1.1- Informations régionales

1.1.1- Lutte contre les incivilités

- de nouvelles mesures de lutte contre les incivilités issues du groupe de travail seront mises à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de direction de la Ligue le mardi 10 mars.

1.2- Informations départementales

1.1.1- Compétitions

- la Commission départementale Révision des Textes s'est réunie récemment pour faire des propositions en vue d'améliorer les dispositions réglementaires liées à la gestion des intempéries dans les Règlements Généraux de la Ligue Centre et de ses districts.

Le Bureau donne un avis favorable à ces propositions. Elles seront étudiées par la Commission Régionale des Statuts et Règlements.

- la Commission Départementale des Terrains et Equipements doit se réunir prochainement pour établir le contrôle des classements des terrains pour chaque club engagé dans les championnats départementaux.

1.1.2- Vie des élus

Dans le cadre des AG de Ligue lors de la prochaine mandature, la représentativité des clubs départementaux peut être nettement améliorée. Ainsi, le Président propose une répartition tant au niveau pratique que par secteur géographique.

1- sollicitation des présidents ou des dirigeants des clubs départementaux exclusivement.

2- sollicitations des élus du futur Comité non licenciés dans les clubs régionaux. Ces élus ne devront pas être cependant majoritaires dans la délégation du District.

Le Bureau rappelle l'obligation pour chaque district d'élire 12 Représentants délégués aux A.G. de Ligue et jusqu'à 12 suppléants.

Le Bureau donne son accord au Président pour qu'il sollicite les présidents ou dirigeants des clubs afin de mieux représenter nos clubs départementaux.

1.1.3- Lutte contre les incivilités

- plusieurs mesures au niveau départemental sont envisagées la saison prochaine pour lutter contre les incivilités :

* instituer un « protocole d'après-match » où l'équipe recevante ferait une haie d'honneur à l'équipe visiteuse pour se saluer. Cette mesure sera évoquée en réunion décentralisée.

* une affiche diffusée auprès des capitaines, joueurs, éducateurs, dirigeants, délégués pour lutter « ensemble contre la violence ». Cette affiche rappellera les devoirs de chacun sur un terrain de football.

- une réunion de la commission « Sport Sans Violence » d'Indre-et-Loire est fixée au 11 mars 2020 à la Maison des Sports de Parçay-Meslay. Cette Commission est le fruit de l'engagement du C.D.O.S. 37 et de la D.D.C.S. 37 pour lutter contre toutes les formes de violence dans le sport. Patrick BASTGEN représentera le District.

1.1.4- Subventions

- la demande de renouvellement du dispositif « Cap Asso » pour l'aide financière à deux emplois du District n'a pas reçu un avis favorable. Il n'y a donc plus de subventions de la Région pour le District sur l'emploi. L'aide avait été budgétée à hauteur de 10.000 € pour ce présent exercice.

1.1.5- Statistiques licences

- les statistiques licences District affichent un recul de -2,4% (18.143 licenciés) vs n-1 au 05/03/2020. Un tableau précis avec répartition par catégories est donné aux membres du Bureau.

2- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

Patrick BASTGEN

Le Secrétaire Général informe le Bureau sur les points ci-dessous :

2.1-Vie des clubs

- le club de l'E.S. CHARGE organise une réunion le lundi 23 mars avec les clubs voisins de l'Amboisie pour évoquer une synergie éventuelle future.

Philippe GALLE et Patrick BASTGEN représenteront le District.

- le club de l'U.S.CHAMBRAY sollicite le District pour demander des lots pour sa tombola organisée à l'occasion du tournoi national des 13 et 14 juin 2020.

Du fait des nombreuses sollicitations pour des tournois et dû à l'absence de budget pour ce type de manifestation, le District ne peut donner un avis favorable à cette demande.

2.2-Vie des commissions

Le Bureau est informé des candidatures de :

- M. Alexandre ROSSIGNOL pour devenir Délégué Officiel.

Considérant qu'il est licencié FFF,

Considérant l'avis favorable du Responsable des délégués,

Le Bureau le nomme Délégué stagiaire jusqu'à la fin de saison. Il sera accompagné dans ses désignations.

- M. BEN REJED Zied pour être Tuteur arbitre.

Considérant qu'il est licencié FFF,

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Le Bureau donne un avis favorable pour le nommer au sein du corps des tuteurs à compter de ce jour.

Plusieurs démissions sont annoncées au sein des commissions Sportive et Discipline. Il conviendra pour la prochaine mandature de recruter des bénévoles disponibles et compétents pour intégrer ces commissions qui se réunissent de manière hebdomadaire.

- Fabrice FREMONT comme membre arbitre honoraire du District.

Compte tenu de ses années d'arbitrage,

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission des arbitres,

Le Bureau donne un avis favorable.

2.3-Tournois

Afin d'appliquer les directives de la Direction Technique Nationale sur les pratiques du football d'animation, il est désormais proposé de gérer ainsi les déclarations de tournoi reçus au District :

- Déclaration des tournois régionaux et départementaux des clubs sur la fiche prévue à cet effet. Des questions complémentaires seront rajoutées. Le règlement du tournoi devra être joint à la déclaration.
- Transmission des déclarations de tournoi à la Commission Sportive.
- La Commission Sportive fait appel à la Commission J.T. pour émettre un avis sur chaque tournoi de jeunes.
- La Commission Sportive publiera la liste des tournois régionaux et départementaux déclarés avec son avis.

Le Bureau donne un avis favorable. Le Bureau rappelle aux clubs que les tournois doivent être déclarés obligatoirement auprès des instances conformément aux dispositions de l'article 23 des RG de la Ligue Centre Val de Loire :

ARTICLE 23 : complément de l'article 176 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les matchs amicaux ou les tournois avec au moins une équipe régionale ou nationale (exemptée équipe de L1 ou L2) doivent être autorisés par la Ligue.

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné. Il est interdit de conclure des matchs amicaux ou les tournois avec des clubs qui ne remplissent pas les conditions requises par la F.F.F.

Pour un match amical, les clubs en présence ont l'obligation d'établir une feuille de match à présenter à l'arbitre avant la rencontre (à adresser ensuite à la Ligue ou au District concerné)

Pour un tournoi, il sera demandé à chaque club d'établir la liste des joueurs licenciés participants à celui-ci.

À défaut de déclaration par les clubs organisateurs, il sera appliqué à ces derniers une amende dont le montant est défini dans les Tarifs fixés par la Ligue ou le District concerné pour la saison en cours, rubrique "Amendes"

3- INTERVENTION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fabrice DURAND

Le Directeur informe le Bureau sur les points ci-dessous :

3.1- Véhicules du District

Le Directeur informe le Bureau du projet d'acquisition d'un nouveau véhicule de transport collectif 9 places « Combi » de la marque Volkswagen. Il n'est pas prévu de revendre ou de reprise du véhicule actuel Nissan Primastar, acquis en 2013. Le devis du partenaire national de la FFF affiche un coût d'acquisition de 36.205 €. Le plan de financement serait donc le suivant :

- Conseil Régional : 12.000 €
- FAFA : 17.900 €
- Autofinancement District : 6.305 €

Le Bureau donne un avis favorable.

3.2- Entretien du siège du District

Le Directeur informe le Bureau des points suivants :

- deux devis ont été reçus pour apposer un panneau avec le logo du District. Le devis de la société « Tours Enseignes » affiche un coût de 285 €. Il est validé par le Bureau.

- des devis sont en cours de réception pour le projet d'installer une alarme dans le siège du District.

3.3- Amendes

- La Ligue a diffusé la liste des clubs en infraction avec le nombre de licences Dirigeants obligatoires, décrit dans les dispositions de l'article 28 des RG de la Ligue Centre Val de Loire. Beaucoup de clubs issus des Nouvelles Pratiques sont en infraction.

Le Bureau note une contradiction avec les dispositions de l'article 30 des RG de la FFF. Un courriel sera envoyé dans ce sens à la Ligue.

- il est proposé d'amender le club de RENAUDINE pour ne pas avoir réglé la provision des frais d'arbitrage pour 60 € en date du 31/01/2020. Un rejet bancaire a été constaté.

Le Comité inflige une amende de 20 € sur le compte de RENAUDINE conformément aux tarifs 2019-2020.

- il est proposé d'amender le club de TOURS OLYMPIC pour ne pas avoir réglé la provision des frais d'arbitrage pour 60 € en date du 28/02/2020.

Le Comité inflige une amende de 20 € sur le compte de TOURS OLYMPIC conformément aux tarifs 2019-2020.

- il est proposé d'amender le club de TOURS NIMBA pour ne pas avoir réglé la provision des frais d'arbitrage pour 60 € en date du 31/01/2020.

Le Comité inflige une amende de 20 € sur le compte de TOURS NIMBA conformément aux tarifs 2019-2020.

4- TOUR DE TABLE

4.1- COMMISSION DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

Gilles MICHAU informe le Bureau :

- des ateliers d'initiation à l'arbitrage se sont déroulés dernièrement. Le Collège St Joseph de Chinon a d'ailleurs remercié par courrier le District à cet effet.

- les statistiques licences arbitres du District affichent une baisse de 16 arbitres au 5 mars 2020 par rapport à la saison dernière. C'est la baisse la plus importante parmi les districts de la Ligue Centre Val de Loire.

4.2- GROUPE DE TRAVAIL CALENDRIERS

Christophe BROSSARD informe le Bureau qu'une deuxième réunion de travail du groupe de travail des calendriers va se tenir prochainement. Il a pris connaissance du projet de calendrier général des compétitions pour la saison prochaine. Il est déçu que les remarques faites ne soient pas prises en compte.

4.3- COMMISSION SPORTIVE

Pierre CHASLE informe le Bureau des points suivants :

- il reste 34 matchs de championnats seniors en retard à ce jour. Avant le week-end des 7/8 mars, certaines équipes seniors comptaient 3 matchs en retard.

- le club de TOURS NIMBA s'est vu infligé des décisions disciplinaires en Ligue importantes : mise hors compétitions des deux équipes seniors et suspension d'1 an ferme. Le club a fait appel de ces décisions auprès de la Commission d'Appel de la F.F.F. En attendant le résultat de cet appel qui peut rétablir le club dans ses droits, la Commission Sportive reporte les matchs.

4.4- COMMISSION DES ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES

Philippe GALLE informe le Comité qu'une rencontre s'est déroulée dernièrement avec les représentants de l'Association Nationale des Donneurs de Sang ». Une opération « Promesse de don » est prévue à l'occasion de la Journée Nationale des Débutants le 13 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Patrick BASTGEN



Secrétaire général

Philippe GALLÉ



Président